



46^e Séance publique du conseil d'administration

Date et heure

Le mercredi 3 mai 2023 – 18 h 45

Lieu, adresse et salle

Séance hybride :

En présentiel

Hôpital Anna-Laberge, 200 boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 4W8, salles B et C, 1^{er} étage, bloc administratif

OU

En virtuel

Par Zoom

Présences : Claude Jolin, président
Philippe Gribeauval, secrétaire et président-directeur général
André Halley
Linda Julien
Cynthia Landry
Heather L'Heureux
Richard Ménard
Patricia Quirion
Jean-Claude Lecompte
Éric Tessier
Stéphane Beaudry

Absences : Judith Cailhier
Ghislain Rivet
Sandra Chapados
Hugo Desrosiers, vice-président
Pierre Gingras

Invités : Bernard Cyr, directeur général adjoint aux programmes de santé physique, générale et spécialisée (DGASPGS)
Alain Desmarais, directeur des services techniques (DST)
Gaétan Filion, MD, directeur des services professionnels et de l'enseignement médical (DSPEM)
Patrick Murphy-Lavallée, président-directeur général adjoint (PDGA) et directeur des projets majeurs d'infrastructures (DPMI) par intérim
Dominique Pilon, directeur général adjoint aux programmes sociaux, de réadaptation et de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DGAPSR)
Annie Poirier, directrice adjointe aux affaires corporatives et partenariats
Gilles Villeneuve, directeur des ressources financières par intérim (DRF)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 18 h 49 par le président du conseil d'administration.

2. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du conseil d'administration vérifie auprès des membres si quelqu'un souhaite déclarer un potentiel conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Comme elle relève de la Direction des programmes Jeunesse et Activités de santé publique (DPJASP), madame Patricia Quirion s'abstiendra de prendre part à la décision relative au point 10.2.13 *Réorganisation de la structure organisationnelle de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP) – Nouvel organigramme*, étant donné que cette réorganisation est au sein de la DPJASP.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le président du conseil d'administration indique le retrait du point 10.2.16 *Nomination – Directeur ou Directrice des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie*, l'ajout des points 11.1 *Modification du calendrier des activités du conseil d'administration 2022-2023* et 12.6 *Lettre d'intention du président-directeur général adjoint de mettre fin à son mandat*. De plus, le point 10.2.13 est retiré de l'ordre du jour de consentement et est ajouté au point 8.1 de l'ordre du jour.

Résolution CA20230503-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période publique de questions
5. Mot du président du conseil d'administration
6. Mot du président-directeur général
7. **Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration**
 - 7.1 Procès-verbal de la 45^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2023
 - 7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 avril 2023
8. **Affaires du jour**
 - 8.1 Réorganisation de la structure organisationnelle de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP) – Nouvel organigramme
9. **Rapports des comités du conseil d'administration**
 - 9.1 **Comité soins et services à la clientèle**
 - 9.1.1 Rapport du président – séance tenue le 28 mars 2023 – Hugo Desrosiers
Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim
 - 9.1.2 Rapport annuel 2022-2023 du comité soins et services à la clientèle
 - 9.1.3 Suivi des recommandations des conseils professionnels pour un accès aux soins et services favorisant la qualité et la sécurité des soins
 - 9.2 **Comité de vigilance et de la qualité**
 - 9.2.1 Rapport du président – séance tenue le 26 avril 2023 – Éric Tessier
Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim
 - 9.2.2 Rapport annuel 2022-2023 du comité de vigilance et de la qualité
 - 9.3 **Comité immobilisation et environnement**
 - 9.3.1 Rapport du président – séance tenue le 13 avril 2023 – Jean-Claude Lecompte
Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim
 - 9.3.2 Rapport annuel 2022-2023 du comité immobilisation et environnement
 - 9.4 **Comité de vérification**
 - 9.4.1 Rapport du président - séance tenue le 13 avril 2023 – Claude Jolin, président par intérim
Invité : Gilles Villeneuve, directeur des ressources financières par intérim
 - 9.4.2 Rapport annuel 2022-2023 du comité de vérification
10. **Ordre du jour de consentement**
 - 10.1 **Affaires médicales**
 - 10.1.1 Règlement de département : Pédiatrie
 - 10.2 **Affaires administratives**
 - 10.2.1 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion
 - 10.2.2 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier

- 10.2.3 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.4 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 167, boul. Maple à Châteauguay
- 10.2.5 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.6 Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace d'entreposage centralisé dans l'une des régions suivantes : Beauharnois, Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.7 Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert
- 10.2.8 Demande d'autorisation pour la signature d'une entente avec Hydro-Québec pour la vente d'une option de servitude pour une station limnométrique et d'une option de servitude pour un chemin d'accès permanent sur le terrain de l'installation située au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.9 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.10 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.11 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion
- 10.2.12 Rapport trimestriel AS-617 à la période 12 se terminant le 25 février 2023
- ~~10.2.13 Réorganisation de la structure organisationnelle de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP) – Nouvel organigramme~~
- 10.2.14 Demande d'octroi de statut de chercheur dans l'établissement
- 10.2.15 Rehaussement d'un poste de commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services à temps partiel (2 jours/semaine) pour un poste à temps complet
- ~~10.2.16 Nomination – Directeur ou Directrice des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie~~

11. Affaires nouvelles

- 11.1 Modification du calendrier des activités du conseil d'administration 2022-2023

12. Documents déposés pour information

- 12.1 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 12.2 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ – Du 5 mars au 8 avril 2023
- 12.3 Reddition de comptes (P38) – Protocole de mise sous garde
- 12.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)
 - 12.4.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, période 13 - Du 26 février au 31 mars 2023
 - 12.4.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 12– 2022-2023 – Du 29 janvier 2023 – 25 février 2023
Période 13 2022-2023 – Du 26 février 2023 – 31 mars 2023
 - 12.4.3 Rapport comparatif
 - 12.4.4 Journal Prévention et contrôle des infections (PCI) – Avril 2023
- 12.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 16 mars au 26 avril 2023
- 12.6 Lettre D'intention du président-directeur général adjoint de mettre fin à son mandat

13. Date de la prochaine séance publique régulière : Le lundi 12 juin 2023

14. Clôture de la séance

4. Période publique de questions

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres et aux personnes du public en ligne et en présentiel, et annonce l'ouverture de la période publique de questions. Il confirme qu'aucune question n'a été inscrite via le registre électronique ni au registre d'inscription sur place.

Aucune autre question n'étant soulevée, il déclare la période de questions close à 18 h 53.

5. Mot du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration salue les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes du public.

Il informe les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes du public présent en visioconférence Zoom que les prochaines séances du conseil d'administration se tiendront en mode hybride comme elles le sont présentement, mais les visioconférences seront maintenant via Microsoft Teams au lieu de Zoom. Ce changement sera effectif à la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration le 12 juin 2023. Il souligne que les membres qui n'ont pas Teams, ou qui souhaite se familiariser avec le nouvel outil, sont invités à contacter madame Chagnon qui pourra les assister dans leurs questions.

6. Mot du président-directeur général

Le président-directeur général (PDG) salue les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes du public.

Projet de Loi 15 – Agence Santé Québec

La commission parlementaire en lien avec le projet de loi numéro 15 se poursuit. Le projet de loi vise, entre autres, la création de l'Agence Santé Québec. Les différents groupes, tels que les comités des usagers, les conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), etc. y sont entendus. L'objectif demeure de mettre en place les conclusions du projet de loi au courant de l'année 2024.

Pôle de formation et innovation en santé

Le PDG invite madame Annie Poirier, directrice adjointe aux affaires corporatives et partenariats, à présenter un état d'avancement du Pôle de formation et innovation en santé.

Le 3 avril dernier, s'est tenue une rencontre entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et ses partenaires de l'enseignement supérieur, les cégeps Gerald-Godin, John Abbott et Valleyfield, ainsi que ses partenaires de l'éducation, les centres de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands, des Trois Lacs et des Grandes-Seigneuries. Ces partenaires travailleront en collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Ouest tout au long des travaux du Pôle de formation en santé. En lien avec cette rencontre, un communiqué de presse a été diffusé.

Le 4 avril dernier, la présentation du Pôle de formation et d'innovation en santé a été faite au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, qui a accueilli de projet de façon positive.

Pour terminer, une nouvelle chef du pôle de formation entre en fonction le 15 mai prochain, madame Genevieve Beauséjour. Madame Beauséjour participera activement aux rencontres avec les Institutions d'enseignement supérieur et de l'éducation afin de revoir la façon dont les cours peuvent être donnés dans le cadre des travaux du Pôle. Madame Beauséjour est aussi la première employée de la future Direction de la recherche, de l'enseignement, du perfectionnement et de l'innovation (DREPI).

Budget

Le budget 2023-2024 du CISSS de la Montérégie-Ouest est en cours de finalisation. Le budget déposé sera en équilibre. Une séance spéciale du comité de vérification ainsi qu'une séance spéciale du conseil d'administration auront lieu dans les deux (2) prochaines semaines afin d'approuver le budget d'opération du CISSS.

Un membre souligne que l'année dernière, nous avons soumis un budget en déficit en raison des médicaments antinéoplasique Il demande si nous avons été en mesure d'inclure les médicaments dans le budget 23-24. Le PDG explique que nous y reviendrons lorsque le budget sera adopté. Pour le moment, il y a un déficit structurelle lié à ces médicaments. Un suivi plus détaillé sera fait lors de la séance spéciale du conseil d'administration.

Poste de directeur/directrice des ressources financières et poste de directeur/directrice des ressources humaines, du développement organisationnel et des affaires juridiques

L'affichage des postes est terminé. Des comités de sélections ont été formés en vue des entrevues. Le PDG a bon espoir que des candidatures seront recommandées pour nomination au conseil d'administration de juin.

Colloque première ligne

Le Colloque première ligne s'est tenu les 27 et 28 avril dernier. Des conférences et échanges dédiés au développement, à l'organisation et à la gestion du secteur de la première ligne ont été offerts au cours des deux (2) jours. C'était un évènement fort intéressant qui a permis des échanges très pertinents.

Fluidité

De nouvelles pratiques sont en développement et en cours de mises en place afin d'améliorer la fluidité dans notre organisation.

Bernard Cyr, directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée (DGAPSPGS), explique que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a ciblé plusieurs établissements, dont le CISSS de la Montérégie-Ouest, pour déposer des projets d'alternatives à l'hospitalisation.

Les trois (3) projets visant les thèmes suivants seront soumis :

1. Suivi intensif post-hospitalisation
2. Optimisation des services ambulatoires
3. Création d'une unité de soins virtuels

Les travaux ainsi que les échéanciers seront suivis de près par le MSSS.

Dominique Pilon, directeur général adjoint aux programmes sociaux, de réadaptation et de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DGAPSR), ajoute que deux (2) autres projets s'additionnent aux travaux de fluidité dans l'organisation, soit :

- La planification précoce et conjointe des congés, travaillée en collaboration avec des partenaires du réseau et le MSSS. Les travaux débuteront dès septembre à l'Hôpital Anna-Laberge;
- Le projet de demande d'hébergement à domicile. Le MSSS tient une première rencontre de démarrage avec les présidents-directeurs généraux adjoints (PDGA) et directeurs généraux adjoints (DGA) désignés de la région du Grand Montréal.

C'est donc cinq (5) projets qui auront un impact sur la fluidité hospitalière et le nombre de niveau de soins alternatif (NSA).

Un membre demande si des travaux en lien avec l'hôpital à la maison ont débuté. Monsieur Cyr explique que des outils sont mis en place à l'Hôpital Anna-Laberge. Ces outils permettent d'augmenter nos critères pour éventuellement atteindre les critères requis pour l'hôpital à la maison. Monsieur Pilon ajoute que le CISSS de la Montérégie-Ouest est le seul CISSS au Québec à avoir implanté l'hébergement à domicile avec un service 24 heures de préposé.

7. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

7.1 Procès-verbal de la 45^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2023

[Résolution CA20230503-02](#)

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest approuve le procès-verbal de la 45^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2023, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 13 avril 2023

[Résolution CA20230503-03](#)

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 avril 2023, avec une modification et un suivi au point 6. Madame Poirier ajoute que cela n'interfère pas avec le CISSS de la Montérégie-Ouest, mais que nous demeurons à l'affut des développements.

8. Affaires du jour

8.1 Réorganisation de la structure organisationnelle de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP) – Nouvel organigramme

Considérant le conflit d'intérêts mentionné en début de rencontre, le président du conseil d'administration informe les membres et le public que ce point est adopté hors de l'ordre du jour de consentement.

Après avoir pris connaissance de la documentation relative à ce dossier, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante :

Résolution CA20230503-04

CONSIDÉRANT le désir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de maintenir des directions de vaccination et des équipes spécifiques dans tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) permettant de favoriser une cohérence dans l'accessibilité de l'offre de service;

CONSIDÉRANT la vision et les objectifs de la pérennisation des services de vaccination et de dépistage du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT les nombreuses consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation de comité de direction, lors de la réunion du 14 mars 2023, du nouvel organigramme de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique, incluant le volet vaccination et dépistage;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du nouvel organigramme le 20 mars 2023;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise la réorganisation de la structure organisationnelle de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique, incluant les services de vaccination et de dépistage ainsi que son nouvel organigramme, avec la scission du poste de directeur(trice) adjoint(e) des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique en deux (2) postes distincts, soit le poste de directeur(trice) adjoint(e) Jeunesse et le poste de directeur(trice) adjoint(e) Activités de santé publique;

ET

Autorise la création du poste de directeur(trice) adjoint(e) Activités de santé publique;

ET

Mandate le président-directeur général pour amorcer le processus de recrutement du poste de directeur(trice) adjoint(e) Activités de santé publique.

9. Rapports des comités du conseil d'administration

9.1 Comité soins et services à la clientèle

9.1.1 Rapport du président – séance tenue le 28 mars 2023 – Hugo Desrosiers

Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président-directeur général adjoint (PDGA) et directeur des projets majeurs d'infrastructures (DPMI) par intérim

En l'absence du président du comité soins et services à la clientèle (CSSC), le président-directeur général adjoint, secrétaire du CSSC, résume les points ayant traités lors de la séance tenue le 28 mars 2023 :

Lors de la séance du 28 mars 2023, les points suivants ont été traités :

- Adoption du rapport annuel 2022-2023 du comité soins et services à la clientèle : déposé ce soir;
- Adoption du suivi des recommandations des conseils professionnels pour un accès aux soins et services favorisant la qualité et la sécurité des soins : déposé ce soir.

Les membres du CSSC ont aussi eu les quatre (4) présentations suivantes :

- Plan d'hébergement en Santé mentale;
- Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026;
- État de déploiement et dénomination des services de sage-femme;
- Déploiement du Programme Québécois des soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Un membre demande si les sages-femmes doivent être affiliées à un CISSS ou CIUSSS ou si elles peuvent exercer le métier de façon autonome. Monsieur Murphy-Lavallée explique que les sages-femmes sont régies par un ordre professionnel et qu'elles doivent être affiliées à un CISSS ou CIUSSS afin de pratiquer et offrir des services. Il s'agit d'un service offert gratuitement à la population.

9.1.2 Rapport annuel 2022-2023 du comité soins et services à la clientèle

Le rapport annuel 2022-2023 du comité soins et services à la clientèle est déposé aux membres pour information.

9.1.3 Suivi des recommandations des conseils professionnels pour un accès aux soins et services favorisant la qualité et la sécurité des soins

Le président-directeur général adjoint, secrétaire du CSSC, mentionne que le 13 janvier 2023, la Direction générale ainsi que le conseil d'administration ont reçu des recommandations conjointes du conseil multidisciplinaire (CM) et du conseil des infirmières et infirmiers (CII) dans lesquelles ils nous faisaient part de recommandations pour un accès aux soins et services favorisant la qualité et sécurité des soins.

Afin de répondre aux recommandations proposées, plusieurs actions ont été mises en place. De plus, un plan d'action conjoint entre la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers (DSIEU), la Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire (DSMREU) et la Direction des ressources humaines, du développement organisationnel et des affaires juridiques (DRHDOAJ) sera présenté aux conseils.

La réponse a été transmise aux conseils professionnels, à l'attention des présidentes, le 29 mars 2023.

Un membre demande si une réaction des conseils professionnels a été émise depuis la transmission de la lettre. Monsieur Cyr confirme qu'aucune réaction n'a été émise à ce jour.

9.2 Comité de vigilance et de la qualité

9.2.1 Rapport du président – séance tenue le 26 avril 2023 – Éric Tessier

Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président directeur général adjoint (PDGA) et directeur des projets majeurs d'infrastructures (DPMI) par intérim

Le président du comité de vigilance et de la qualité (CVQ) résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 26 avril 2023.

Lors de la séance du 26 avril 2023, les éléments suivants ont été traités :

- Présentation de l'état de situation de la prévention et contrôle des infections (PCI) par Mme Emmanuelle Richard;
- Présentation de la qualité des services en CHSLD et processus alimentaire;
- Présentation et adoption du rapport annuel 2022-2023 : déposé ce soir;
- Présentation du processus d'Agrément Canada et des résultats du processus 2018-2023;
- Présentation du bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie;
- Quatre (4) rapports d'investigation du coroner;
- Présentation du bilan des activités du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) : une augmentation statistique significative au niveau de la maltraitance est notée comparativement aux années précédentes qui est expliquée par la nouvelle politique de divulgation. De plus, il y a une forte promotion pour encourager les gens à dénoncer les comportements de maltraitance;
- Rehaussement du poste de commissaire adjoint(e) aux plaintes et à la qualité de services : pour adoption à l'ordre du jour de consentement ce soir.

Au sujet des résultats du processus d'Agrément Canada, le président souligne les commentaires positifs des équipes d'Agrément Canada.

Il n'y pas eu de suivi du comité de gestion des risques; ce point a été remis à une prochaine rencontre du CVQ.

9.2.2 Rapport annuel 2022-2023 du comité de vigilance et de la qualité

Le rapport annuel 2022-2023 du comité de vigilance et de la qualité est déposé aux membres pour information.

9.3 Comité immobilisation et environnement

9.3.1 Rapport du président – séance tenue le 13 avril 2023 – Jean-Claude Lecompte

Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques

Le président du comité immobilisation et environnement (CIE) résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 13 avril 2023.

Lors de la rencontre du 13 avril 2023, les membres du comité ont adopté le rapport annuel 2022-2023 du comité immobilisation et environnement.

De plus, les points suivants ont été traités et sont à l'ordre du jour de consentement de cette séance pour adoption :

- 10.2.1 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion
- 10.2.2 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier
- 10.2.3 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.4 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 167, boul. Maple à Châteauguay
- 10.2.5 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.6 Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace d'entreposage centralisé dans l'une des régions suivantes : Beauharnois, Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.7 Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert
- 10.2.8 Demande d'autorisation pour la signature d'une entente avec Hydro-Québec pour la vente d'une option de servitude pour une station limnométrique et d'une option de servitude pour un chemin d'accès permanent sur le terrain de l'installation située au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.9 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.10 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.11 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion

Un membre demande si les renouvellements de baux COVID-19 à l'ordre du jour de consentement sont en lien avec la pérennisation des services de vaccination qui a été adoptée plus tôt lors de la séance. Monsieur Pilon confirme que oui.

9.3.2 Rapport annuel 2022-2023 du comité immobilisation et environnement

Le rapport annuel 2022-2023 du comité immobilisation et environnement est déposé aux membres pour information.

9.4 Comité de vérification

9.4.1 Rapport du président - séance tenue le 13 avril 2023 – Claude Jolin, président par intérim

Invité : Gilles Villeneuve, directeur des ressources financières par intérim

Le président du conseil d'administration demande au nouveau président du comité de vérification (CV), monsieur Stéphane Beaudry, de résumer les points ayant été traités lors de la séance du 13 avril 2023.

Lors de la séance du 13 avril 2023, le comité a élu un nouveau président afin de remplacer le président sortant du CV.

De plus, les éléments suivants ont été traités :

- Adoption de l'auto-évaluation du comité de vérification pour l'exercice 2022-2023;
- Adoption du rapport annuel du comité de vérification pour l'exercice 2022-2023 : déposé ce soir;
- Liste des contrats de service de 25 000\$ et plus;
- Liste des modifications de contrats de 7 % et plus;
- Liste des fins de contrats publiés sur le système électronique des appels d'offres (SEAO);
- Suivi des commentaires du vérificateur de l'année précédente;
- Résultat financiers et coûts excédentaires reliés à la COVID-19 à la période 12 terminée le 25 avril 2023 :
 - À la période 12, la prévision déficitaire de 60 M\$ est maintenue. Elle est due en grande partie à la main-d'œuvre indépendante (MOI). Les coûts COVID sont inclus à l'intérieur des résultats.
 - Les médicaments antinéoplasiques sont aussi inclus dans la prévision déficitaire.
- Dépôt du rapport AS-617 à la période 12 se terminant le 25 février 2023 : pour dépôt à l'ordre du jour de consentement ce soir.

Le budget 2023-2024 sera adopté en séance spéciale du comité de vérification le 15 mai prochain.

9.4.2 Rapport annuel 2022-2023 du comité de vérification

Le rapport annuel 2022-2023 du comité de vérification est déposé aux membres pour information.

10. Ordre du jour de consentement

Après validation du président auprès des membres à savoir s'ils souhaitent retirer des sujets de l'ordre du jour de consentement, aucun point, outre celui retiré en début de rencontre, n'est retiré pour discussion.

10.1 Affaires médicales

10.1.1 Règlement de département : Pédiatrie

[Résolution CA20230503-05](#)

CONSIDÉRANT que le règlement de département de pédiatrie est conforme aux dispositions de la Loi sur les services de Santé et les Services Sociaux;

CONSIDÉRANT que le règlement de département de pédiatrie est conforme au programme d'identification visuelle du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que le règlement de département de pédiatrie est conforme aux dispositions du règlement interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) à la séance tenue le 5 avril 2023;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest adopte le règlement de département de pédiatrie.

10.2 Affaires administratives

10.2.1 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion

[Résolution CA20230503-06](#)

CONSIDÉRANT que l'établissement loue un espace d'une superficie locative de 1 352 m² au 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion pour la clinique de vaccination et de dépistage COVID-19 de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que l'espace locatif est occupé par la clinique de vaccination et de dépistage COVID-19 de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite que les locations pour les cliniques de vaccination et de dépistage COVID-19 soient pérennisées;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'appel d'offres public est en cours d'élaboration afin de répondre à la demande du MSSS;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail du 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion arrive à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail COVID-19 du 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux répondent aux besoins actuels et qu'ils sont toujours requis pour l'offre de service en lien avec la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement de la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, obtenue lors de la consultation électronique tenue entre le 24 et le 31 mars 2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail COVID-19 du 585, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.2 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier

[Résolution CA20230503-07](#)

CONSIDÉRANT que l'établissement loue un espace d'une superficie locative de 935 m² au 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour la clinique de vaccination COVID-19 à Mercier;

CONSIDÉRANT que l'espace locatif est occupé par la clinique de vaccination COVID-19 à Mercier;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite que les locations pour les cliniques de vaccination et de dépistage COVID-19 soient pérennisées;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'appel d'offres public est en cours d'élaboration afin de répondre à la demande du MSSS;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail COVID-19 du 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier arrive à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail COVID-19 du 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux répondent aux besoins actuels et qu'ils sont toujours requis pour l'offre de service en lien avec la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement de la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, obtenue lors de la consultation électronique tenue entre le 24 et le 31 mars 2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail COVID-19 du 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.3 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield

[Résolution CA20230503-08](#)

CONSIDÉRANT que l'établissement loue un espace d'une superficie locative de 1 628,40 m² au 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield pour la clinique de vaccination COVID-19 à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que le local principal est occupé par la clinique de vaccination COVID-19 à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite que les locations pour les cliniques de vaccination et de dépistage COVID-19 soient pérennisées;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'appel d'offres public est en cours d'élaboration afin de répondre à la demande du MSSS;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail COVID-19 pour le local principal du 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield arrive à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail COVID-19 du local principal du 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que le local principal répond aux besoins actuels et qu'il est toujours requis pour l'offre de service en lien avec la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement de la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, obtenue lors de la consultation électronique tenue entre le 24 et le 31 mars 2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail COVID-19 du 50, rue Dufferin à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.4 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 167, boul. Maple à Châteauguay

Résolution CA20230503-09

CONSIDÉRANT que l'établissement loue un espace d'une superficie locative de 368,8 m² au 167, boulevard Maple à Châteauguay pour la clinique désignée de dépistage de Châteauguay;

CONSIDÉRANT que l'espace locatif est occupé par la clinique désignée de dépistage à Châteauguay;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite que les locations pour les cliniques de vaccination et de dépistage COVID-19 soient pérennisées;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'appel d'offres public est en cours d'élaboration afin de répondre à la demande du MSSS;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail COVID-19 du 167, boulevard Maple à Châteauguay arrive à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le préavis de renouvellement est d'un (1) mois, soit le 30 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail COVID-19 du 167, boulevard Maple à Châteauguay pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux répondent aux besoins actuels et qu'ils sont toujours requis pour l'offre de service en lien avec la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 167, boulevard Maple à Châteauguay pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement de la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 167, boulevard Maple à Châteauguay pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, obtenue lors de la consultation électronique tenue entre le 24 et le 31 mars 2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur

général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail COVID-19 du 167, boulevard Maple à Châteauguay pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.5 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail COVID-19 – 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield

Résolution CA20230503-10

CONSIDÉRANT que l'établissement loue un espace d'une superficie locative de 567 m² au 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield, bureau 100, pour la clinique désignée de dépistage à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que l'espace locatif est occupé par la clinique désignée de dépistage à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite que les locations pour les cliniques de vaccination et de dépistage COVID-19 soient pérennisées;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'appel d'offres public est en cours d'élaboration afin de répondre à la demande du MSSS;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail COVID-19 du 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield arrive à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le préavis de renouvellement est d'un (1) mois, soit le 30 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail COVID-19 du 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux répondent aux besoins actuels et qu'ils sont toujours requis pour l'offre de service en lien avec la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement de la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail COVID-19 du 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, obtenue lors de la consultation électronique tenue entre le 24 et le 31 mars 2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail COVID-19 du 73, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.6 Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace d'entreposage centralisé dans l'une des régions suivantes : Beauharnois, Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield

Résolution CA20230503-11

CONSIDÉRANT que la Direction de la logistique (DL) du CISSS de la Montérégie-Ouest gère quatre (4) magasins dans ses sites plus deux (2) entrepôts loués et un 3PL pour la gestion des équipements de protection individuelle (EPI);

CONSIDÉRANT que les quatre (4) espaces de magasin dans les sites actuels sont utilisés en surcapacité (110 % et 140 %) et qu'ils ne peuvent donc pas accueillir les EPI actuellement gérés par le 3PL (25 000 pi² = 50 % superficie totale des besoins), dont le contrat se termine en juin 2023;

CONSIDÉRANT que les réceptions sur les sites externes (CHSLD et CLSC, entre autres) qui ne sont pas prises en charge par la Direction de la logistique (DL) entraînent une quantité importante de litiges de quantités générant un volume important d'activités à non-valeur ajoutée tant au service de l'entreposage et distribution qu'à celui des comptes fournisseurs;

CONSIDÉRANT qu'un entrepôt centralisé temporaire (en attendant la PCL) est mis en place pour regrouper l'entreposage des EPI et permettre minimalement le réapprovisionnement et le transbordement des achats directs pour les sites externes (CHSLD et CLSC);

CONSIDÉRANT que cet entrepôt permettrait d'assurer la continuité des opérations en lien avec les commandes des partenaires externes, la distribution des tests rapides aux entreprises ainsi que la préparation et distribution des produits du programme Élimination;

CONSIDÉRANT que cet entrepôt temporaire permettrait aussi d'éliminer l'installation louée par la Direction des services techniques (DST) au 679, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier utilisée pour entreposer des surplus d'équipements médicaux acquis dans le contexte de la pandémie à la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de publier un appel d'offres public pour la location d'un entrepôt centralisé pour la Direction de la logistique (DL) dans l'une des régions suivantes : Beauharnois, Châteauguay ou Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que l'entrepôt centralisé aura une superficie de 3 171 m²;

CONSIDÉRANT que le bail proposé pour l'entrepôt centralisé est de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la période estimée pour la réalisation des travaux d'aménagement est de douze (12) mois suivant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de publier l'appel d'offres d'ici le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT que la Direction des ressources financières (DRF) a autorisé le montage financier pour ce projet d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace d'entreposage centralisé dans l'une des régions suivantes : Beauharnois, Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la réunion du 13 avril 2023, la demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace d'entreposage centralisé dans l'une des régions suivantes : Beauharnois, Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder à la publication d'un appel d'offres pour la location d'un espace d'entreposage centralisé pour la Direction de la logistique dans l'une des régions suivantes : Beauharnois, Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cet appel d'offres.

10.2.7 Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôts sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert

[Résolution CA20230503-12](#)

CONSIDÉRANT que le service des aides techniques (SAT) vit actuellement un encombrement significatif de ses espaces qui affecte la sécurité des travailleurs et des usagers au centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) de Châteauguay, situé au 250, chemin du Christ-Roi à Châteauguay, et au CRDP de Longueuil dans l'arrondissement de Saint Hubert, situé au 5300, chemin de Chambly à Longueuil;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la production après COVID-19 associée à l'ajout d'un nouveau décret des aides techniques qui s'ajoute aux deux (2) déjà existants apporte des enjeux significatifs d'approvisionnement en « flux juste à temps » par les fournisseurs;

CONSIDÉRANT que le changement de fonctionnement en lien avec les décrets des aides techniques affecte de façon importante le SAT dans sa capacité à entreposer temporairement les équipements;

CONSIDÉRANT qu'un rapport du SSMÉT (santé, sécurité et mieux-être au travail) daté de septembre 2020 fait état de correctifs à apporter et du manque d'espaces;

CONSIDÉRANT que des travaux ont eu lieu, dont la révision de l'étagage et de l'ancrage des équipements, ainsi que des travaux de ventilation, d'affichage, de fiche de produits dangereux SIMDUT, etc.;

CONSIDÉRANT que le SAT a effectué plusieurs interventions afin d'optimiser les espaces telles que la mise aux rebuts d'équipements désuets, la location d'un conteneur, la location d'un camion avec une plateforme élévatrice, la révision de l'utilisation de certains espaces, les boîtes de dossiers archivés entreposées chez un fournisseur externe, les fauteuils roulants de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en valorisation cédés aux CHSLD de la Montérégie pour éviter l'entreposage;

CONSIDÉRANT que les éléments en lien avec le manque d'espaces n'ont pas pu permettre de dégager suffisamment d'espaces pour répondre aux non-conformités;

CONSIDÉRANT que le SAT tente d'ajuster sa production afin de contrôler et de gérer les espaces afin de limiter l'encombrement des espaces déjà utilisés dans les deux secteurs de Châteauguay et de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT que ces ajustements en continu induisent des délais et du gaspillage de temps et de ressources humaines dans la chaîne de production des aides techniques;

CONSIDÉRANT que ces ajustements affectent la capacité du SAT à approvisionner ses usagers et ses partenaires de toute la Montérégie;

CONSIDÉRANT que, le 29 novembre 2022, une visite d'un inspecteur de la CNESST au CRDP de Châteauguay a induit un rapport avec des recommandations et des obligations, dont la date butoir est le 20 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que les demandes en lien avec le manque d'espaces ne peuvent pas être répondues dans le milieu actuel;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'ajouter en urgence, pour répondre aux besoins temporaires identifiés, des espaces locatifs pour deux (2) entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay avec une superficie locative approximative de 100 m² et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert avec une superficie locative approximative de 190 m²;

CONSIDÉRANT que les deux (2) entrepôts seront utilisés par la Direction des programmes Déficiences (DPD), plus particulièrement pour les services d'aides à la mobilité au service des aides techniques (SAT) qui dessert les usagers de l'ensemble de la Montérégie ayant une déficience physique et qui nécessite le besoin d'un fauteuil roulant, d'une base roulante, d'une marchette et d'autres équipements facilitant la mobilité et le positionnement;

CONSIDÉRANT que les baux ou les contrats pour ces deux (2) entrepôts sont pour une période d'un (1) an, soit approximativement du 1^{er} avril 2023 au 30 mars 2024;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé, le 13 avril 2023, la demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à signer deux (2) baux ou contrats de gré à gré pour la location de deux (2) entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay avec une superficie locative approximative de 100 m² et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert avec une superficie locative approximative de 190 m², afin de répondre aux besoins temporaires identifiés pour le service des aides techniques (SAT) à la Direction des programmes Déficiences (DPD), le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à ces deux (2) baux ou contrats de gré à gré.

10.2.8 Demande d'autorisation pour la signature d'une entente avec Hydro-Québec pour la vente d'une option de servitude pour une station limnométrique et d'une option de servitude pour un chemin d'accès permanent sur le terrain de l'installation située au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield

[Résolution CA20230503-13](#)

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec, partenaire public, demande au CISSS de la Montérégie-Ouest de conclure une entente afin de lui accorder deux (2) options pour l'acquisition des droits réels et perpétuels des servitudes sur le terrain de l'installation située au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT qu'une des deux (2) options de servitude est pour un chemin d'accès permanent sur une parcelle de terrain de l'immeuble, ayant une superficie de 395 m² afin de permettre l'accès à la station limnimétrique;

CONSIDÉRANT que l'autre option de servitude est pour l'installation d'une station limnimétrique sur une parcelle de terrain de l'immeuble ayant une superficie de 15, m²;

CONSIDÉRANT que la station limnimétrique permettra à Hydro-Québec de mesurer le niveau de la rivière Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec propose une compensation équivalent à 50 % de la valeur du terrain, soit un montant forfaitaire de 11 150,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de signer l'entente, les deux (2) options de servitude, étant donné qu'Hydro-Québec est un partenaire public et que la compensation semble juste et équitable selon la valeur du terrain malgré que nous ayons peu de comparable pour ce type d'entente;

CONSIDÉRANT que le revenu de cette entente sera déposé dans le Fonds vert;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour la signature d'une entente avec Hydro-Québec pour la vente d'une option de servitude pour une station limnimétrique et d'une option de servitude pour un chemin d'accès permanent sur le terrain de l'installation située au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé, le 13 avril 2023, la demande d'autorisation pour la signature d'une entente avec Hydro-Québec pour la vente d'une option de servitude pour une station limnimétrique et d'une option de servitude pour un chemin d'accès permanent sur le terrain de l'installation située au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à signer une entente, incluant les deux (2) options de servitude, avec Hydro-Québec pour la vente d'une option de servitude pour une station limnimétrique et d'une option de servitude pour un chemin d'accès permanent sur le terrain de l'installation située au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer tous les documents relatifs à cette entente, incluant ces deux (2) options de servitude.

10.2.9 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield

Résolution CA20230503-14

CONSIDÉRANT que l'établissement loue une superficie locative totale de 617,3 m² pour le point de service situé au 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que l'équipe dépendances de la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DPSMD) occupe présentement le 3^e étage de l'installation et, au 2^e étage, l'équipe de santé mentale adulte, 1^{re} et 2^e ligne s'y trouve également;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail du 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield arrive à échéance le 10 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que le préavis de renouvellement est de douze (12) mois, soit au 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Montérégie-Ouest a signifié son intérêt de renouveler le bail du 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield au propriétaire avant la fin du préavis de renouvellement, plus précisément avant le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail du 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de cinq (5) ans, soit du 11 octobre 2024 au 10 octobre 2029 par la signature de l'avenant n° 2 au bail;

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux répondent aux besoins actuels et qu'ils sont toujours requis pour l'offre de services de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de cinq (5) ans, soit du 11 octobre 2024 au 10 octobre 2029;

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la réunion du 13 avril 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de cinq (5) ans, soit du 11 octobre 2024 au 10 octobre 2029.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail du 11, rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de cinq (5) ans, soit du 11 octobre 2024 au 10 octobre 2029, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.10 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 181 rue Victoria à Salaberry de Valleyfield

[Résolution CA20230503-15](#)

CONSIDÉRANT que l'établissement loue un espace d'une superficie locative de 604,35 m² au 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que les locaux sont occupés par l'équipe de la liste de rappel, localisée auparavant à l'Hôpital du Suroît, ainsi que par l'équipe de sages-femmes;

CONSIDÉRANT que, le 2 novembre 2022, une demande a été adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le déploiement de la maison de naissance du CISSS de la Montérégie-Ouest qui consiste à acquérir l'ancien couvent situé au 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield afin d'y installer de façon permanente, une fois le processus d'acquisition de la bâtisse et les travaux d'aménagement terminés, la maison de naissances;

CONSIDÉRANT que, selon cette proposition, la maison de naissances n'occuperait pas la superficie complète de l'immeuble ce qui permettrait également d'y installer l'équipe de la liste de rappel actuellement localisée au 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que l'analyse de cette proposition reste en cours au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et que ce dossier ne sera pas réglé d'ici juin 2023, date à laquelle se termine le bail de l'installation située au 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield, la Direction des services techniques (DST) recommande le renouvellement du bail pour une période de deux (2) ans afin de sécuriser la location le temps que le dossier d'implantation de la maison de naissance soit actualisé;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail du 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield arrive à échéance le 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail du 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de deux (2) ans, soit du 16 juin 2023 au 15 juin 2025 par la signature de l'avenant n° 9 au bail;

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux répondent aux besoins actuels et qu'ils sont toujours requis pour l'offre de services de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mars 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de deux (2) ans, soit du 16 juin 2023 au 15 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la réunion du 13 avril 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de deux (2) ans, soit du 16 juin 2023 au 15 juin 2025.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail du 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de deux (2) ans, soit du 16 juin 2023 au 15 juin 2025, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.11 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion

Résolution CA20230503-16

CONSIDÉRANT que l'établissement loue un espace pour le Centre en réadaptation en déficience physique (CRDP) situé au 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la superficie locative actuelle est de 417,3 m² incluant l'ajustement de superficie de 4,3 m² pour l'installation des équipements supplémentaires de la DRIM durant le bail COVID-19;

CONSIDÉRANT que les locaux sont occupés par la Direction des programmes Déficiences (DPD);

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail du 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion arrive à échéance le 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que le préavis de renouvellement du bail est de douze (12) mois, soit au 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail du 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux sont toujours requis pour l'offre de services de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 4 avril 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la réunion du 13 avril 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail du 486, rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.12 Rapport trimestriel AS-617 à la période 12 se terminant le 25 février 2023

Résolution CA20230503-17

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT QUE selon le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre à l'exception des trois prochains énoncés;

CONSIDÉRANT le sous-financement pour l'augmentation significative des médicaments entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018;

CONSIDÉRANT le soutien financier nécessaire découlant de l'utilisation importante des chèques emploi-service et autres prestataires de services de notre organisation dont l'objectif premier est de maintenir un taux de niveau de soins alternatifs (NSA) bas au sein de notre organisation;

CONSIDÉRANT l'ajout inévitable de services non financés attribuables à l'augmentation des demandes de la protection de la jeunesse et à la pression qu'exerce les niveaux de soins alternatifs (NSA) en Montérégie, compte tenu de notre offre régionale en déficience;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest a recours à la main-d'œuvre indépendante (MOI) et ne souhaite pas réduire ses heures travaillées qui auront un impact direct sur les services offerts aux usagers et la prise en charge des NSA faisant en sorte de rendre, entre autres, difficile l'atteinte de la mesure de compression demandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) basée sur une variation du taux horaire.

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre à laquelle le CISSS de la Montérégie-Ouest est confronté, rend inévitable l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante (MOI) afin de maintenir les services à la population;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de vérification lors de la séance tenue le 13 avril 2023;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest approuve le rapport trimestriel de la période 12 se terminant le 25 février 2023 du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 60,008 M\$;

ET

Autorise le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

10.2.13 Demande d'octroi de statut de chercheur dans l'établissement

Résolution CA20230503-18

CONSIDÉRANT QUE toute personne désirant réaliser des activités de recherche sous les auspices d'un établissement du RSSS doit détenir :

- Des privilèges de recherche lorsqu'il s'agit d'un médecin, d'un dentiste ou d'un pharmacien de l'établissement (membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [CMDP]);

- Un statut de chercheur dans les autres cas, notamment lorsqu'il s'agit d'un employé de l'établissement ou d'une autre personne;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Pelletier possède un doctorat en science politique avec une spécialisation en politique de santé mentale : « La politique de santé mentale du Québec » émise par l'Université du Québec à Montréal (Canada) en 2022;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Pelletier possède un bagage académique postdoctoral;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Pelletier a une expérience solide en recherche (direction d'étudiants, publications scientifiques, demandes de subventions);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Pelletier a complété les formations requises à la demande d'octroi;

CONSIDÉRANT QUE le fort intérêt pour la recherche démontré par monsieur Jean-François Pelletier dans l'exercice de ses fonctions à titre de spécialiste en activités cliniques, pair-aidance, proches accompagnateurs, primauté de la personne à la Direction des programmes de santé mentale et dépendance (DPSMD);

CONSIDÉRANT que monsieur Philippe Gribeauval, président-directeur général, recommande, par la signature du Formulaire de demande d'octroi de statut de chercheur découlant de la *Procédure visant l'octroi d'un statut de chercheur ou de privilèges de recherche au CISSS de la Montérégie-Ouest*, l'octroi d'un statut de chercheur monsieur Jean-François Pelletier;

CONSIDÉRANT que les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire recommandent, par la signature du Formulaire de demande d'octroi de statut de chercheur découlant de la *Procédure visant l'octroi d'un statut de chercheur ou de privilèges de recherche au CISSS de la Montérégie-Ouest* et par la résolution 2023-02, l'octroi d'un statut de chercheur à monsieur Jean-François Pelletier;

Il est recommandé d'octroyer à monsieur Jean-François Pelletier le statut de chercheur au CISSS de la Montérégie-Ouest.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest octroie, en date du 3 mai 2023, à monsieur Jean-François Pelletier un statut de chercheur au sein de l'établissement pour toute la durée du projet, soit d'un maximum de trois (3) ans au terme de quoi le statut pourra être soumis pour un renouvellement avant échéance.

10.2.14 Rehaussement d'un poste de commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services à temps partiel (2 jours/semaine) pour un poste à temps complet

[Résolution CA20230503-19](#)

CONSIDÉRANT la Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés (Projet de loi 52 (2020), chapitre 24) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en date du 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, il revient au conseil d'administration de procéder à la création de nouveaux postes ou la modification de postes de cadres supérieurs ainsi qu'à leur nomination;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigilance et de la qualité (CVQ) lors de la rencontre tenue le 26 avril 2023;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le rehaussement du poste de commissaire adjoint aux plaintes à temps partiel (2 jours/semaine) pour un poste à temps complet;

ET

Mandate le président-directeur général pour amorcer le processus de recrutement du poste.

11. Affaires nouvelles

11.1 Modification du calendrier des activités du conseil d'administration 2022-2023

Le président du conseil d'administration propose aux membres d'annuler la journée annuelle de réflexion prévue le 12 juin 2023. Considérant que cette journée est habituellement tenue, en partie, pour fixer les objectifs de l'année prochaine du conseil d'administration et que la date d'entrée en vigueur de la Loi 15 est encore inconnue, il propose qu'elle soit annulée et remise, au besoin, au calendrier 2023-2024, une fois les échéanciers du projet de loi 15 connus.

Les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante :

Résolution CA20230503-20

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest adopte la modification du calendrier des activités du conseil d'administration 2022-2023.

12. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre d'information :

12.1 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

12.2 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Du 5 mars au 8 avril 2023

12.3 Reddition de comptes (P38) – Protocole de mise sous garde

12.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)

12.4.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, période 13 - Du 26 février au 31 mars 2023

12.4.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 12– 2022-2023
– Du 29 janvier 2023 – 25 février 2023
Période 13 2022-2023 – Du 26 février 2023 – 31 mars 2023

12.4.3 Rapport comparatif

12.4.4 Journal Prévention et contrôle des infections (PCI) – Avril 2023

12.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 19 janvier au 15 mars 2023

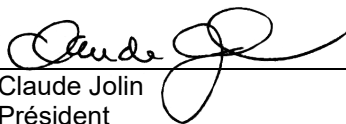
12.6 Lettre d'intention du président-directeur général adjoint de mettre fin à son mandat

13. Date de la prochaine séance publique régulière : Le lundi 12 juin 2023

Le président du conseil d'administration (CA) rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration le lundi 12 juin 2023 et rappelle aux membres la tenue de la prochaine séance spéciale du conseil d'administration le 15 mai 2023.

14. Clôture de la séance

Le président procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration à 19 h 32.


Claude Jolin
Président


Philippe Gribbeauval
Secrétaire

Rédigé par : *Virginie Chagnon*
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général – Volet conseil d'administration